SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès
-:-:-:-:-:-

LOI N° 017- 92 DU 11 Juin 1992
PORTANT MODIFICATION DE LA LOI N°007/92 DU 9 AVRIL 1992 PORTANT MODIFICATION DU CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES A ACCOMPLIR DURANT LA PERIODE DE TRANSITION.-

LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA REPUBLIQUE A DELIBERE ET ADOPTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1ER.- La présente loi a pour objet de modifier la loi n°007/92 du 9 Avril 1992 portant modification du calendrier des opérations électorales à accomplir durant la période de transition.

ARTICLE 2.- Le calendrier des opérations électorales à accomplir durant la période de transition, fixé par l'article 1er de la loi n°007/92 du 9 Avril 1992 visée à l'article 1er ci-dessus, est modifié comme suit :

- Elections Législatives : Dimanche 21 Juin 1992 (1er Tour)
  Dimanche 05 Juillet 1992 (2ème Tour) ;
- Elections Sénatoriales : Dimanche 12 Juillet 1992 ;
- Elections Présidentielles : Dimanche 19 Juillet 1992 (1er Tour)
  Dimanche 02 Août 1992 (2ème Tour).

ARTICLE 3.- La présente loi qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 11Juin 1992

- LE GENERAL D'ARMEE DENIS SASSOU-NGUESSO.-